

COMMUNE D'ANGLARS-NOZAC

Conseil Municipal Réunion du 18 novembre 2014 à 20h30

Présents : Pascal Salanié, Pascal Pavan, Serge Bazin, Christiane Verdier, Marie Ayzac, Frédéric David, Nelly Espagnat, Guillaume Miard, Joëlle Montagne, Pierre Vatin, Francine Vielmon

Point n°1 : Travaux cantine / ALSH : Attribution lot 2 à 10.

Monsieur le Maire fait part que suite à l'ouverture des plis ayant eu lieu le 30/10/2014 à 16h15, il y a lieu de valider l'attribution des lots 2 à 10.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les attributions suivantes conformément au rapport de maîtrise d'oeuvre :

Lot 02 : Entse LAVERGNE : 3 020.69 € HT (charpente, ossature bois, Sarlat)

Lot 03 : Entse VIERS : 3 091.00 € HT (menuiseries extérieures, Gourdon)

Lot 04 : Entse SOPREM : 2 874.14 € HT (menuiseries intérieures)

Lot 05 : Entse VIGIE : 9 723.25 € HT (plâtrerie, isolation, Gourdon)

Lot 06 : Entse VIBOUD : 22 791.70 € HT (chauffage plancher, PAC, Catus)

Lot 07 : Entse FAUCHE : 11 215.80 € HT (électricité)

Lot 08 : Entse JOFRE : 6 409.44 € HT (revêtement sol)

Lot 09 : Entse LAVAL Eric : 3 307.10 € HT (peinture, Anglars-Nozac)

Lot 10 : Entse VIGIE 2 274.90 € HT (faux plafond, Gourdon)

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 2 : MOTION POUR LA SAUVEGARDE DES ECOLES EN MILIEU RURAL

Considérant qu'il est indispensable de préserver une école de proximité garante d'un enseignement de qualité ;

Considérant que l'école représente en milieu rural, un lieu d'échanges entre générations, source de lien social ;

Considérant que l'école est, dans nos villages, source de fréquentation des commerces et des services locaux ;

Considérant que l'école permet à la collectivité de créer et de pérenniser des emplois de personnels locaux ;

Inquiet par le nouveau maillage du territoire scolaire lotois qui, en supprimant des RPI fonctionnels, efficaces et viables, aura pour conséquence la fermeture à court terme des écoles rurales au profit de centres scolaires de plus grandes dimensions.

Le conseil municipal de la commune d'Anglars-Nozac réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2014

Souhaite attirer l'attention de la population et des instances de décision sur la fragilisation des territoires ruraux qui ne manquera pas de se produire en cas de disparition de nos écoles publiques rurales ;

Réaffirme son attachement aux écoles des communes du territoire lotois ;

S'engage à soutenir la présence et le maintien de ces écoles, aujourd'hui viables et vivantes, dont la suppression porterait atteinte à la qualité de la vie et des services publics en milieu rural.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 3 : DMC 2 BP COMMUNE.

F D 6554 : + 4 000.00 €

F D 022 : - 4 000.00 €

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 4 : DMC 1 ASSAINISSEMENT

F D 706129 : + 0.12 €

F D 6061 : - 0.12 €

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0